legallais

REGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 9 MARS 2016

DECLARATION UE DE CONFORMITE

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.
Le responsable de la mise sur le marché,
Legallais , 7 rue d'Atalante - 14200 Hérouville-Saint-Clair - France(France),
Déclare que les équipements de Protection Individuelle neuf (ou considéré comme neuf) décrits ci-après :

Code	Désignation	Photo
352087	Gant Manutention Bannec (taillle 8)	
352094	Gant Manutention Bannec (taillle 9)	
352101	Gant Manutention Bannec (taillle 10)	
600517	Gant Manutention Bannec (taillle 11)	

Gant polyamide tricoté une pièce, enduction PU sur la paume,
- références 352087, 352094, 352101 et 600517.

Est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :
- **Règlement (UE) 2016/425**

et aux normes :-
- **EN 407 : 2020**
- **EN 388 :2019 (EN 388 :2016+A1 :2018)**
- **EN ISO 21420 :2020**

L'organisme notifié **MIRTA KONTROL d.o.o. Javorinska 3, HR-10040 Zagreb – Dubrava, Hrvatska Croatie**
A effectué l'examen UE de type (module B) prévu à l'annexe V et a établi l'attestation UE de type n° OZO0931-CPT001/23

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires prévue à l'annexe VII (catégorie III) sous la surveillance de l'organisme notifié MIRTA-KONTROL

Le 12 octobre 2023.
Prévostat Sylvie,
Signature